

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1^{ère} séance

Séance du 17 février 2023

Date de convocation :

Le 10 février 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 17 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 les Abymes) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 10 en visioconférence*)

Votants : 39 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX* - M. William SURDIN- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE-Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Michel MADOMme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDEAutres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY à M. Teddy FOULE

Mme Tania GALVANI à Mme Marie-Andrée MANDIL

Mme Lyliane PIQUION à M. Didier MERIDAN

En cours de séance :Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à Mme Sandra ENJARICAutre conseiller communautaire : M. Joseph LEE à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Délibération n°2023.02.01/389

Requalification de la zone d'activités économiques (ZAE) de la ville de Pointe-à-Pitre – Entrée du centre-ville et rue Lamartine : compte-rendu financier de l'exercice 2021

Rapporteur

M. Didier MERIDAN

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 03 MARS 2023

- publication sur le site internet ou notification, le : 03 MARS 2023

Nombre de conseillers absents excusés : 3

Vice-président : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOMEn cours de séance :Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOTAutres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAI- M. Justin DESSOUT- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU** la convention de mandat entre CAP Excellence et la SEMAG du 25 novembre 2016 ;
- VU** le compte-rendu financier relatif à l'opération « Requalification et dynamisation économique de la zone d'activités économiques du centre-ville de la ville de Pointe-à-Pitre (rues Lamartine et Sadi Carnot) » pour l'année 2021 remis par la SEMAG.

Considérant le rapport du président ;

Considérant qu'au vu de l'avancement de l'opération, l'évolution du bilan financier prévisionnel est proposé :

	Montant HT	Montant TTC
Montant global	3 356 K €	3 638 K €

Considérant que la répartition pluriannuelle prévisionnelle de la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est la suivante :

Participation CAP Excellence K€ TTC	Total bilan K€ TTC	2022	2023	2024	2025
		Appel de fonds	3 638	140	2 044

Considérant les objectifs du plan d'action stratégique économique (PASEC) de CAP Excellence ;

Considérant l'enjeu du développement économique au service de l'emploi qui constitue l'une des priorités de CAP Excellence ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 7 novembre 2022, dans le cadre des échanges en vue du présent conseil communautaire ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le compte-rendu financier relatif à l'opération « Requalification et dynamisation économique de la zone d'activités économiques du centre-ville de Pointe-à-Pitre (rues Lamartine et Sadi Carnot) » pour l'année 2020.

ARTICLE 2- D'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de 3 638 470,01 € TTC.

ARTICLE 3- D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'opération, d'un montant total de 3 638 470,01 € TTC.

ARTICLE 4- De proposer, sous réserve des limites fixées en AP/CP par le conseil communautaire, les inscriptions budgétaires suivantes au budget de CAP Excellence au titre de la participation à l'opération :

- 2022 : 140 K€ ;
- 2023 : 2 044K€ ;
- 2024 : 785 K

ARTICLE 5- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance

Eric JALTON

Sandra ENJARIC



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 MARS 2023